

**Syndicat Intercommunal
du Service Public de l'Eau
en Cévennes**

**DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL
du 22 août 2023**

Le Comité Syndical du Syndicat Intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes s'est réuni au siège du SISPEC le vingt-deux août 2023, à dix-huit heures trente, sous la présidence de Monsieur Jean-Marc MICHEL.

Date de la convocation : 17 août 2023

Date de l'affichage : 17 août 2023

Nombre de membres en exercice : 19

Nombre de membres présents : 14

Etaient présents : PASCAL Florent, TOUREL Jean-Luc, ECLERCY Bernard, MERCIER Jean-Claude, DOLADILLE Monique, MANIFACIER Christian, GIRARD Hervé, ARAKELIAN Jean-Jacques, DESCHANELS Georgette, AUBERT Julien, LAURENT Josy, MICHEL Jean-Marc, FAUCUIT Georges, THIBON Hubert.

Etaient excusés : RISSE Michel (pouvoir à Christian MANIFACIER), GOUNON Lauriane (pouvoir à Hervé GIRARD), PRADIER Éric, ROGIER Olivier (pouvoir à Julien AUBERT), LAPIERRE Marie-Jeanne (pouvoir à Jean-Marc MICHEL).

Assistaient à la réunion : Aline LARRIEU-ARGUILLE, Nadège GERMA, Hervé DEWEZ RICHON

Secrétaire de séance : Jean-Luc TOUREL

**Objet : Ligne de trésorerie interactive
CS202307006**

Contrat de ligne de trésorerie interactive à conclure avec auprès de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE

Après avoir entendu le rapport du directeur, vu le projet de contrat de ligne de trésorerie interactive de la Caisse d'Epargne LOIRE DROME ARDECHE (ci-après « la Caisse d'Epargne »), et après en avoir délibéré, le SISPEC a pris les décisions suivantes à l'unanimité des membres présents et représentés :

Article -1

Pour le financement de ses besoins ponctuels de trésorerie, le syndicat intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne une ouverture de crédit ci-après dénommée « ligne de trésorerie interactive » d'un montant maximum de 330 000 Euros dans les conditions ci-après indiquées:

La ligne de trésorerie interactive permet à l'Emprunteur, dans les conditions indiquées au contrat, d'effectuer des demandes de versement de fonds (« tirages ») et remboursements exclusivement par le canal internet (ou par télécopie en cas de dysfonctionnement du réseau internet).

Le remboursement du capital ayant fait l'objet des tirages, effectué dans les conditions prévues au contrat, reconstitue le droit à tirage de l'Emprunteur.

Les conditions de la ligne de trésorerie interactive que le syndicat intercommunal du Service Public de l'Eau en Cévennes décide de contracter auprès de la Caisse d'Epargne sont les suivantes :

- Montant : 330 000 Euros
- Durée : 1 an
- Taux d'intérêt applicable à un tirage ESTER* + marge de 1,10 %

*[Dans l'hypothèse où l'EONIA serait inférieur à Zéro, l'ESTER sera alors réputé égal à Zéro]

Le calcul des intérêts étant effectué en tenant compte du nombre exact de jours d'encours durant le mois, rapporté à une année de 360 jours.

- Périodicité de facturation des intérêts : mensuelle civile, à terme échu
- Frais de dossier : 0,20% du montant
- Commission de non-utilisation : 0,20 % de la différence entre l'encours moyen des tirages au cours de chaque période et le montant de l'ouverture de crédit

Les tirages seront effectués, selon l'heure à laquelle ils auront été demandés, selon la procédure du crédit d'office au crédit du compte du comptable public teneur du compte de l'Emprunteur.

Les remboursements et les paiements des intérêts et commissions dus seront réalisés par débit d'office dans le cadre de la procédure de paiement sans mandatement préalable, à l'exclusion de tout autre mode de remboursement.

Article-2

Le Comité Syndical autorise le Président à signer le contrat de ligne de trésorerie interactive avec la Caisse d'Epargne.

Article-3

Le Comité Syndical autorise le Président à effectuer sans autre délibération les tirages et remboursements relatifs à la ligne de trésorerie interactive, dans les conditions prévues par ledit contrat.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus,
Pour extrait certifié conforme à Les Vans,
Le Président,
Jean-Marc MICHEL.



The image shows a blue ink signature and an official circular stamp. The stamp contains the text: 'SERVICE PUBLIC DE L'EAU EN CEVENNES', 'SYNDICAT INTERCOMMUNAL', and 'S.I.S.P.E.C.'.